



Déclaration liminaire CAPA du 3 février 2020

Pour le SGEN-CFDT Auvergne, le dialogue social et le pluralisme sont au cœur de l'action syndicale. Les CAP constituaient le lieu privilégié pour ce dialogue en ce qui concerne les opérations individuelles. Leurs compétences ont été réduites de façon drastique.

Le Sgen-CFDT déplore cette évolution qui amoindrit considérablement les échanges entre les représentants du personnel et ceux de l'administration. Le Sgen-CFDT, comme il l'a fait au Ministère de l'Éducation Nationale, tient à rappeler au Rectorat ses exigences : nécessité de transparence et de lisibilité des procédures pour tous, respect du droit à la mobilité des fonctionnaires... En effet, auparavant, le travail des élus représentants des personnels permettait une vérification des procédures et garantissait ainsi pour les agents la transparence des opérations. Or, pour ce qui concerne les opérations de mutations par exemple, une information individuelle à destination des seuls personnels concernés ne leur permettra pas de vérifier que les demandes ont été traitées équitablement ; sans visibilité de la globalité des opérations, impossible de comparer les barèmes de départages des agents sur un poste et de vérifier que le droit de chacun a été respecté.

Cette évolution pourrait être source d'incompréhension et augmenter la défiance des personnels à l'égard de l'administration. Le passage par la voie de recours sera désormais la seule possibilité pour les personnels de contester les décisions individuelles prises à leur égard. Le dialogue, qui était possible jusqu'à maintenant dans les commissions paritaires, permettait aux représentants des personnels d'explicitier les demandes des agents d'une part et les décisions du Recteur d'autre part, humanisant ainsi l'administration plutôt perçue comme une « machine ». On peut lire, dans ces changements profonds de gestion des personnels, une volonté de marginaliser la présence et l'action des syndicats. Mais, pour le Sgen-CFDT, il est hors de question de renoncer au droit à l'information et à celui d'accompagner les personnels pour faire respecter leurs droits.

L'ordre du jour de cette CAPA porte sur les requêtes d'appréciation finale déposées par les collègues ayant bénéficié d'un RDV de carrière. Le Sgen-CFDT rappelle, à cette occasion, qu'il a approuvé le protocole PPCR y compris dans sa déclinaison ministérielle de modernisation de l'évaluation des enseignants. Mais le Sgen-CFDT n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière – cas unique dans la fonction publique – puisqu'il a toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon.

En compléments nous rappelons que le Sgen CFDT au niveau national a demandé l'annulation des épreuves d'E3C de janvier ce qui aurait évité bien des situations de tension actuelles.

Nous tenons également à dénoncer les réactions disproportionnées de l'institution à l'égard de responsables syndicaux qui ne font que jeter de l'huile sur le feu inutilement.